



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rémunération des étudiants soignants durant la crise sanitaire du coronavirus

Question écrite n° 29683

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet de l'indemnisation des étudiants soignants qui interviennent durant la crise sanitaire du coronavirus. Afin de faire face à l'afflux massif de patients, il a été fait appel aux personnels soignants retraités mais également aux étudiants de toutes les professions médicales et paramédicales. Face à leur engagement, il faut constater un réel décalage entre les risques pris par ces personnels et la reconnaissance, notamment financière, de leur dévouement. À titre d'exemple, des étudiants de 3ème année de kinésithérapie sont rémunérés à hauteur de 40 euros par semaine sans prise en charge des repas. Mal vécue par les intéressés, cette situation aboutit à un réel sentiment d'injustice lorsque les médias relaient, en parallèle, qu'en raison de la crise sanitaire l'État débloque des fonds pour soutenir les titulaires des minima sociaux. Pour ne pas faire du deux poids, deux mesures chez des jeunes dont l'avenir professionnel est dans le secteur médical, il souhaite l'alerter sur cette problématique et soutenir une rémunération de ces professionnels plus en rapport avec leur engagement.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29683

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3477

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)